

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Centres sociaux : 4ème répartition des crédits de fonctionnement - Exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2020, conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions pour un montant total de 116 954 € dont :
 - 94 454 € pour le fonctionnement de l'animation globale et la coordination,
 - 22 500 € pour le fonctionnement des projets spécifiques,
- d'annuler la subvention de 7 774 € octroyée par la délibération n°40 du 24/07/2020 à l'association Synergie Family,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention correspondante selon le modèle type prévue à cet effet.

La dépense d'un montant de 116 954 € sera imputée au chapitre 65 du budget.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

